Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 26 (1881)

Heft: 14

Artikel: Assemblée générale de la Société des officiers suisses, les 25, 26 et 27 septembre 1880, à Soleure

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-335629

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 14 Lausanne, le 15 Juillet 1881. XXVIe Année.

SOMMAIRE. — **Assemblée générale de la Société des Officiers suisses**, p. 321. — **Le tir d'infanterie à grande distance** *(fin)*, p. 332. — **Nouvelles et chronique**, p. 334.

Assemblée générale de la Société des officiers suisses, les 25, 26 et 27 septembre 1880, à Soleure.

Procès-verbaux de l'assemblée générale et de l'assemblée des délégués et rapport sur le travail de la Société et des sections pendant les années 1878 *et* 1879 [1].

COMPOSITION DES COMITÉS

I

Comité central de la Société des officiers suisses.

Président : Wilh. Vigier, lieutenant-colonel.
Vice-Président : Ch. Kottmann, major.
Rapporteur : Urs Heutschi, major.
Caissier : Léon Niggli, capitaine.
Secrétaire : Jean Buggle, capitaine.

II

Comité d'organisation pour l'assemblée générale.

(Nommé par les comités réunis des diverses sociétés militaires et d'officiers du canton de Soleure).

Président : Wilh. Vigier, lieutenant-colonel.
Vice-Président : Charles Kottmann, major.
Caissier : Léon Niggli, capitaine.
Jean Schœpfer, major.
Louis Wiswald, commandant.
Wilh. Zepfel, major.
Franz Bünzli, major.
Charles Vigier, capitaine.
Jules Lack, capitaine.
J. Greder, capitaine.
Jean Buggle, capitaine, secrétaire.

COMITÉS SPÉCIAUX

Comité des finances.

Léon Niggli, capitaine, président.
Armin Kulli, capitaine.
Hermann Schwarz, 1er lieutenant.

Comité des logements.

Président : Wilh. Zepfel, major.
Charles Vigier, capitaine.
Charles Walter, lieutenant.

Comité des vivres et liquides.

Président : J. Schœpfer, major.
L. Wiswald, commandant.

[1] Traduit de la brochure allemande qui vient d'être distribuée aux sections par les soins du Comité central. *Réd.*

B. Schlappner, capitaine.
Walter Vigier, 1er lieutenant.
Ph. Hug, 1er lieutenant.
Ad. Schwarz, 1er lieutenant.
Arthur Schœdler, lieutenant.
Charles Schlappner, lieutenant.
Victor Walter, lieutenant.
Raoul Vigier, lieutenant.
Otto Hæfeli, lieutenant.

Comité de réception.

Président : J. Greder, capitaine.
W. Fürholz, 1er lieutenant.
J. Adler, 1er lieutenant.
H. Koth, 1er lieutenant.
Jost Wirz, lieutenant.
Victor Hirt, lieutenant.
Paul Schiessle, lieutenant.
Max Alter, lieutenant.

A. *Rapport général sur la réunion.*

Les membres de la Société présents à la réunion de la Société suisse des officiers étaient au nombre d'environ deux cents.

Les sections de Neuchâtel, de Vaud et de Genève étaient proportionnellement fortement représentées, tandis que la participation des cantons voisins, Berne, Argovie, Bâle-Campagne et Bâle-Ville était faible. La section de Berne est excusable, car la IIIe division tout entière a eu, immédiatement avant notre assemblée, un cours de répétition. La section de Zurich, aussi faiblement représentée, se trouve dans le même cas ; elle a eu, à la fin d'août et en septembre, les exercices de brigade.

La faible participation de notre propre division qui n'a eu aucun cours de répétition en 1880 nous paraît, au contraire, inexcusable.

Parmi les officiers présents se trouvaient beaucoup d'officiers supérieurs.

Le Département militaire fédéral était représenté par son chef, M. le conseiller fédéral colonel Hammer.

Le samedi 25 septembre, le Comité central envoya MM. Bünzli, major ; Adler, 1er lieutenant et Raoul Vigier, lieutenant, en députation à Bienne pour souhaiter la première bienvenue au drapeau et au précédent comité central venant de Lausanne.

Les officiers de la ville de Bienne, réunis à la gare *in corpore*, avaient préparé une réception de fête au drapeau fédéral. Tandis que la musique de la ville jouait à la gare, des salves d'artillerie tonnaient de la hauteur voisine.

Grenchen aussi avait voulu saluer le drapeau de la patrie ; la musique des sous-officiers jouait à l'arrivée et pendant l'arrêt du train à cette station.

A 5 heures, le drapeau fédéral, accompagné de l'ancien comité venant de Lausanne, des délégués des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel et d'une suite nombreuse d'officiers vaudois, arriva à Soleure où il fut reçu par les comités et les officiers de la ville.

Le président du comité d'organisation, M. le lieutenant-colonel V. *Vigier*, souhaita en français la plus cordiale bienvenue aux officiers arrivants.

Le salut fut rendu d'une manière extrêmement amicale par M. le lieutenant-colonel *Gaulis*, vice-président du comité sortant de charge.

Là dessus se forma le cortège avec le corps de musique l'*Harmonie*

de Soleure en tête ; il traversa la ville au bruit du canon et se rendit à l'Ecole de cavalerie qui avait été arrangée en local de fête.

A teneur du programme, les délégués se réunirent à 7 heures du soir dans la salle du tribunal, maison cantonale, pour s'occuper, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel V. *Vigier*, des affaires de la société, ainsi que l'exigent les statuts. Pour ce qui concerne les délibérations, nous renvoyons à la section C. de ce rapport.

Après la séance, levée à 10 heures, les délégués se réunirent aux autres officiers qui, pendant ce temps, avaient écouté, dans le local de fête, les exécutions musicales de l'*Harmonie*, et des sociétés de chant de la ville, la *Liedertafel* et la *Liederkranz*. La soirée fut un véritable festival.

L'Ecole de cavalerie que le comité de décoration avait arrangée simplement, mais avec beaucoup de goût, en local de fête, peut contenir environ 800 personnes. Le public soleurois et surtout les dames y était venu en grand nombre, ensorte que le local était rempli et que jusque tard dans la soirée une joyeuse animation régna dans l'assemblée.

Dimanche matin à 8 heures, les officiers se rendirent, selon l'arme à laquelle ils appartiennent, dans les divers locaux qu'on leur avait désignés.

Les officiers d'une ou deux armes spéciales se trouvant en trop petit nombre pour ouvrir des discussions, se joignirent à l'assemblée de l'infanterie qui travailla jusqu'à 11 heures du matin.

A 11 ½ heures arriva la musique militaire de Fribourg que le comité d'organisation avait invitée à la fête.

A midi et demie, un modeste banquet réunit les officiers dans le local de fête.

Outre les officiers présents, au nombre d'environ 180, s'y trouvaieut MM. les conseillers d'Etat *Vigier* et *Brosi*, comme délégués du gouvernement de Soleure.

M. W. *Fürholz*, de Soleure, 1er lieutenant d'artillerie, fut nommé major de table.

M. le conseiller d'Etat *Brosi* monta le premier à la tribune et en termes éloquents porta le toast à la patrie. Il fut fort applaudi.

M. le lieutenant-colonel *Gaulis*, de Lausanne, lui succède. Après avoir remercié la ville de Soleure et la section soleuroise de la société des officiers de leur excellent accueil, il boit à la prospérité de la ville de Soleure.

M. le colonel *Bindschädler*, instructeur du IVe arrondissement, porte un toast humoristique au *Solo-turner* qui dans cette journée savait recevoir ses hôtes d'une manière à la fois si simple, si cordiale et sympathique.

Après chaque discours se faisait entendre l'une ou l'autre des deux musiques de la fête, l'*Harmonie* de Soleure et la Musique militaire de Fribourg. Toutes deux jouaient fort bien.

L'excellent dîner que servit le restaurateur de la fête, M. le capitaine *Mehlem*, propriétaire de l'hôtel *Zum Rothen Thurm*, contribuait pour sa part à mettre l'assemblée en joyeuse humeur. Cette bonne disposition était encore augmentée par la vive sympathie du nombreux public de la ville et de la campagne qui, pour manifester son attachement aux représentants de l'armée suisse, avait pénétré dans la salle du festin. Les flots de la joie montaient toujours plus haut lorsque le major de table rappela l'ordre du jour qui invitait les officiers à une promenade en corps.

Favorisée du plus beau temps d'automne et accompagnée des deux musiques festivales, la colonne se rendit par dessus le Fögez et par la

gorge de Ste-Verène à l'Hermitage de Ste-Verène et de là sur le Wengistein.

Un splendide paysage s'offrit de cette hauteur aux yeux de MM. les officiers.

A leurs pieds, la vénérable cité de St-Urs ; plus loin, la majestueuse chaîne des Alpes, entre deux, éclairée par le soleil couchant, une grande partie du plateau suisse ; au premier plan, la fertile vallée de l'Aar et de l'Emme, les gracieuses contrées du Bucheggberg, de la Haute-Argovie et du district de Faubrunnen.

Chacun des officiers présents sans doute sentait sous l'uniforme son cœur s'émouvoir à la vue d'une si grande partie de notre belle et chère patrie.

Les musiques commencèrent à jouer le *Rufst du mein Vaterland* et la colonne électrisée se mit en marche pour descendre du Wengistein dans le jardin si admirablement situé du restaurant du même nom. Après avoir pris là une frugale collation, les officiers se rendirent dans leurs quartiers respectifs pour se préparer à la réunion du soir et au bal.

Et aussi cette soirée fut le moment le plus brillant de la partie festivale de cette réuuion de la société.

Le local de la fête, dans lequel jouait l'*Harmonie* de Soleure, était complétement rempli d'officiers et de personnes de la ville. On l'avait mis en communication, au moyen d'une construction intermédiaire, avec la salle de gymnastique voisine, arrangée avec un goût parfait en salle de bal. La halle intermédiaire, avec ses charmants bosquets, offrait aux danseurs fatigués ou désireux de se rafraîchir une merveilleuse retraite. Cette organisation à la fois simple et de bon goût, ce magnifique bouquet de dames qui, sur l'invitation du comité de la fête, étaient venues danser avec les beaux guerriers, avaient fait de ce bal une réunion vraiment charmante.

Le lundi matin à 8 heures les officiers se rassemblèrent au Kreuzacker et, musique en tête, au bruit du canon, se rendirent à travers la ville sur la place de l'Hôtel-Ville où la remise du drapeau devait avoir lieu.

Monsieur le colonel-divisionnaire *Lecomte*, de Lausanne, président du Comité sortant de charge, remit le drapeau au nouveau Comité en adressant à l'assemblée une excellente allocution dont nous détachons le passage suivant :

« Je dépose la bannière fédérale entre les mains cordiales et patriotiques des confédérés de Soleure au même titre qu'on l'avait donnée à Lausanne : sans tache et avec confiance qu'elle le restera. Sa présence sur les bords du Léman a été salutaire. Elle a donné le signal d'un redoublement de zèle de la part des officiers vaudois; tous ont fait de notables efforts pour augmenter leur instruction et pour élever le niveau intellectuel et moral de l'armée, ainsi que pour maintenir entre tous ses membres l'harmonie et l'union qui lui sont si nécessaires.

J'espère qu'il en sera toujours ainsi dans le sein de notre société et si nous sommes venus en forte escorte accompagner la bannière fédérale à cette charmante fête de Soleure, c'est pour en exprimer hautement le vœu et vous dire aussi que nous serions plus nombreux encore au jour du danger. »

Monsieur le lieutenant-colonel *W. Vigier*, en prenant le drapeau au nom du Comité central répondit :

Chers frères d'armes !

C'est avec une profonde émotion que nous recevons des mains de

l'honorable colonel-divisionnaire cette bannière, symbole de notre unité.

C'est avec une profonde émotion puisque nous ne savons pas si nous serons capables, nous, la garde montante, de vous suivre dignement, mon cher colonel, et de suivre dignement vous, chers camarades du canton de Vaud.

Oui, nous montons la garde pour garder cette bannière pendant les trois années à venir, pour veiller à ce que cette unité entre nous officiers de l'armée suisse ne soit pas troublée.

C'est là le but et la noble tâche de notre société et c'est par là que notre société peut contribuer le plus à fortifier notre armée, car l'union c'est la force.

Est-ce nécessaire de citer des exemples ?

Nous citerons l'armée allemande, où tout s'incline devant la majesté de l'empereur et où toutes les rivalités, toutes divergences d'opinions s'effacent devant le tout puissant général en chef.

En était-il de même dans l'armée impériale de la France ?

Et nous-mêmes, en Suisse, est ce la bravoure qui nous a jamais manqué ?

Ne parlons pas comme d'habitude des faits glorieux de nos ancêtres. Parlons de notre siècle.

Est-ce que les régiments suisses qui ont soutenu des trônes vacillants ont manqué de bravoure?

Nous n'avons qu'à citer Gaëte, Messine, etc., pour prouver le contraire.

Et le 10 août, c'est un fait d'armes à jamais glorieux.

Et Neuenegg, Grauholz, Schindellegi, Stansstad !

Non ! non ! la bravoure n'a jamais manqué à nous et ne nous manquera pas à l'heure qu'il est, car des faits nombreux de l'histoire la plus récente le prouvent, et en si peu de temps une nation ne dégénère pas.

Mais les pages honteuses de l'histoire de notre nation, du reste comme celles de toutes les nations, sont la conséquence de la discorde.

C'est que l'unité de l'armée et avec elle la force de l'armée étaient compromises par la désunion des chefs.

Et de nos jours, que de fois est-elle menacée cette union entre nous, menacée par des divergences d'idées, menacée par des considérations économiques, menacée par des agitations politiques, menacée par le caractère différent de nous-mêmes, qui, les uns parlent la langue et portent le caractère de notre puissante sœur cadette de l'autre côté du Jura, les autres celle de notre fort et vaillant voisin d'outre Rhin, et les troisième les doux et harmonieux accents de la belle Italie.

Et cependant malgré toutes ces divergences d'opinions, de langues, de religions, de caractères, nos cœurs se réjouissent en prononçant ce doux nom, patrie ! nos yeux se remplissent à la vue de la croix blanche sur fond rouge et nous sommes tous émus, tous unis au son du : « Rufst Du mein Vaterland ! »

Pourquoi ?

C'est que l'histoire de notre pays, l'amour pour nos institutions républicaines, pour notre liberté séculaire, l'amour pour notre sol favorisé par la providence de tant de beautés et d'une nature à jamais jeune et grandiose, tout cela a éveillé au fond de nos cœurs l'amour sacré pour la patrie, pour la belle et libre Helvétie !

Et si en Allemagne et ailleurs tout s'incline devant la majesté d'un empereur, si toutes les rivalités, toutes les divergences d'opinions s'effacent devant le tout puissant général de l'armée, qu'elles disparaissent chez nous ces rivalités, ces divergences d'opinions devant la toute puis-

sance de cet amour pour la patrie — que tout s'incline devant la majesté de ce sentiment sacré!

Oh puisse-t-elle de nos jours et à jamais se maintenir parmi nous cette unité qui seule fait la force des armées.

Ce n'est que par là que nous arrivons à une véritable armée unie et forte, unie par ses chefs, forte par son union, unie et forte par le sentiment tout puissant de l'amour pour la patrie.

C'est ainsi que nous pourrons remplir notre tâche providentielle, notre mission civilisatrice, c'est-à dire de montrer du haut de nos montagnes aux peuples de l'Europe que des peuples différents de langue, de religion, de caractères savent former une armée unie et forte, savent vivre en peuple libre et heureux. »

Des applaudissement unanimes accueillirent ces deux discours et des airs patriotiques furent joués par la musique après chacun d'eux. Les officiers se rendirent alors dans la salle du Grand Conseil pour la séance générale. Le compte-rendu de cette séance se trouve à la section D de ce rapport.

Après les délibérations, qui durèrent jusqu'à 2 h., eut lieu le banquet final dans la salle de fête. Il fut, comme celui de dimanche, excellent à tous égards. Le Conseil fédéral y était représenté par le chef-suppléant du Département militaire, M. le conseiller fédéral colonel *Hammer*, le gouvernement de Soleure par M. les Conseillers d'Etat *Vigier* et *Brosi*, la commune de Soleure par son bourgmestre, M. *Jos. Sury de Büssy*.

M. W. Fürholz, premier lieutenant d'artillerie, fonctionnait comme major de table.

La série des toasts fut ouverte par M. le major *Heutschi*, rapporteur du Comité central, qui porta le toast à la patrie. L'orateur fit ressortir que notre organisation militaire devait nécessairement, pour se maintenir à la hauteur des progrès des autres pays, demander à la nation dans son ensemble comme à chaque citoyen en particulier, des sacrifices toujours plus grands.

« C'est, dit-il, en première ligne, l'affaire des conducteurs de l'armée de veiller à ce que, dans l'armée et dans le peuple, se conserve cet esprit de sacrifice que nos ancêtres avaient à un si haut degré. »

» N'oublions pas, dit-il encore, que nos aïeux ont en tout temps exposé vie et biens pour la liberté du pays, et promettons, dans chaque occasion, de ne pas reculer si jamais la patrie demandait de nous, les petits fils, un semblable sacrifice »

M. le Conseiller fédéral colonel *Hammer* salue l'assemblée et félicite la Société des officiers qui, par de sérieux efforts et son activité dans le domaine militaire, rend d'importants services à l'armée.

Il estime que l'officier ne peut remplir comme tel sa tâche que s'il est profondément pénétré du sentiment du devoir et porte dans son cœur l'amour de la patrie.

L'orateur, insistant sur cette idée, dit qu'aussi longtemps que cet esprit patriotique demeurera dans le cœur de nos officiers et de l'armée, celle-ci servira toujours le pays avec honneur. Il porte son toast à l'avenir de l'armée suisse.

M. le colonel *Mola*, salué avec sympathie par l'assemblée, lui apporte les salutations des officiers tessinois. « Dans le Tessin, dit-il, nous sommes maintenant divisés en partis politiques bien tranchés; mais l'attachement à la Confédération n'en est pas moins profondément gravé dans le cœur de tous les officiers tessinois sans distinction de parti, et en cela du moins ils sont unanimes, c'est que tous sont prêts, avec les camarades des autres cantons, à se dévouer pour la patrie. » Ces paroles furent chaudement applaudies par l'assemblée.

M. le capitaine *de Miéville*, boit dans un souvenir reconnaissant au bal si agréable de la veille, à la santé des dames de Soleure.

Vint ensuite un chant chanté avec distinction par M. le colonel de Loës.

L'après-midi se passa de la manière la plus agréable. Les officiers avaient fait dans les deux premiers jours de la fête connaissance les uns avec les autres et les groupes se formèrent entre eux, cantons, arme, grade, pêle-mêle, en gaies et libres conversations. Les heures s'écoulèrent rapidement et le moment de la séparation vint trop tôt au gré de tous.

A 5 heures, le plus grand nombre des officiers prirent congé à l'une ou l'autre des deux gares, où furent échangées encore bien des paroles amicales et de chaudes poignées de mains. On se séparait avec le sentiment d'avoir fait, pendant ces trois jours, un bon travail militaire, et d'avoir aussi contracté avec maint camarade de nouveaux liens d'amitié en même temps que raffermi les anciens, relâchés par le temps et la distance.

En terminant ce rapport, nous pouvons dire que si l'assemblée générale de 1880 n'a pas été nombreuse, elle a néanmoins satisfait ceux qui y ont pris part et qui en garderont certainement un bon souvenir.

Nous espérons aussi que les divers travaux militaires importants qui incombaient à l'assemblée porteront leurs fruits, en particulier que la simplification des assemblées générales engagera les officiers à s'intéresser à l'avenir de plus en plus aux affaires de la Société et à prendre part en grand nombre à ses réunions périodiques. Si, comme nous l'espérons, l'assemblée de 1880 y contribue en quelque mesure, ses organisateurs auront la satisfaction d'avoir accompli leur tâche.

B. *Rapport sur l'activité de la Société et de ses sections pour* 1878 *et* 1879, *par le major* HEUTSCHI, *rapporteur*.

Suivant l'art. 10 des statuts, le rapporteur doit présenter à l'assemblée des délégués un rapport sommaire sur les points suivants :

a) L'activité militaire et administrative de la société et de ses sections.

b) Les questions et faits militaires qui sont de quelque intérêt pour la Société.

c) Les affaires préparées par le Comité central pour être présentées à l'assemblée des délégués.

Je m'acquitte de cette tâche par la courte exposition suivante.

I. *Généralités*.

Il n'est survenu pendant les années que ce rapport concerne aucun événement militaire important qui touche notre pays.

La nouvelle organisation militaire, qui nous a apporté l'instruction fédérale uniforme pour toutes les armes, a maintenant une couple d'années de pratique. A tout prendre, on peut dire qu'elle a produit une amélioration considérable des institutions militaires et a fortifié notre armée. Son côté faible paraît être dans le manque d'organisation et d'instruction de la landwehr. Malheureusement, dans le sein des autorités, comme aussi fréquemment dans le peuple, se manifestent des tendances à ébranler, dans un sens restrictif, notre organisation militaire. En 1878, alors que l'état des finances de la Confédération était défavorable, la réduction des dépenses militaires fut sérieusement discutée. Les restrictions et réductions proposées alors par la Commission du Conseil des Etats et par celle du Conseil national occasionnèrent, ensuite de la demande qu'en firent plusieurs sections et conformément

à l'art. 4 de nos statuts, une assemblée des délégués de notre société. Elle eut lieu à Berne et les officiers s'y rencontrèrent en grand nombre. Il fut unanimement résolu d'adresser aux autorités fédérales un mémoire destiné à leur démontrer la nécessité du maintien du budget militaire, spécialement en ce qui concerne le temps de l'instruction, l'armement et l'équipement. Quelques réductions furent opérées, mais en général les Conseils maintinrent l'organisation militaire et le budget.

Une question militaire d'une importance considérable pour notre pays est maintenant dans les tractandas, celle de la fortification du pays. Le comité central ayant décidé de la soumettre aux discussions de l'assemblée générale, il n'y a pas lieu que nous nous étendions ici davantage sur ce sujet.

II. *Comité central.*

L'assemblée générale de Lausanne, du 13 août 1877, désignait Soleure comme lieu de réunion pour 1880 et laissait à la section soleuroise le soin de former le comité central. En conséquence, la Société cantonale des officiers le composa des personnes suivantes :

M. le lieutenant-colonel W. Vigier, président ;
M. le major Kottmann, vice-président ;
M. le major Heutschi, rapporteur ;
M. le capitaine Niggli, caissier ;
M. le capitaine Buggle, secrétaire.

Une délégation du comité se rencontra à Berne le 23 janvier 1878 avec l'ancien comité de Lausanne et reçut de lui tout le matériel et les pièces administratives, qu'elle trouva dans un ordre parfait à tous égards.

En même temps l'ancien comité remit au nouveau l'état que voici des affaires encore à liquider :

1. La perception des contributions pour 1877 et 1878 à 1 franc par membre.

2 A compléter la liste des sujets de concours, les publier et nommer le jury.

3. Le payement de subventions aux sections de Glaris, Argovie, Neuchâtel et Bas-Unterwald.

4. Le paiement d'une subvention au major Colombi pour son voyage militaire à Plewna.

5. Le paiement des subventions à la *Schweizerische-Militär-Zeitung* et à la *Revue militaire suisse* pour 1878 et années suivantes.

6. La proposition de MM. Meyer, colonel-divisionnaire, et Doret, capitaine, concernant la fondation Winkelried.

7. La remise du travail de M. le major Keller (artillerie) : « Die Taktik der Artillerie » à M. de Cérenville, à Lausanne, pour traduction en français.

8 Publication du travail de M. le capitaine Frei (génie) : « Das Brückenmaterial » dans la *Schweiz.-Militärzeitung* et dans la *Revue militaire suisse.*

9. Eventuellement envoi au Département militaire fédéral des solutions aux questions mises au concours par ce Département.

10. Budget militaire fédéral. Demande de plusieurs sections de convocation d'une assemblée de délégués.

La fortune de la Société, telle qu'elle a été remise au nouveau comité, se montait à fr. 40,000 en capital et fr. 5129,15 solde en caisse ; ensemble fr. 45,129,15.

Le compte ainsi que le rapport du caissier, font connaître l'administration depuis lors.

Voici comment ont été réglées les affaires dont l'indication est donnée ci-dessus :

Ad. 1. Les contributions pour 1877, 78, 79 et 80 ont été perçues. Plusieurs sections sont encore redevables pour 1878, 79 et 80, ensemble d'environ 2500 francs.

Ad. 2. Aux sujets de concours désignés par le Département militaire fédéral et par l'assemblée générale de Lausanne, le comité central a ajouté les suivants :

a) Par quel moyen pourrait-on relever, dans l'armée suisse, la situation du sous officier ?

b) Le mode actuel des cours de répétition de l'infanterie est-il le meilleur ou bien ces cours ne devraient-ils peut-être pas être tenus en connexion et en rapport avec d'autres armes, et de quelle manière ?

Le sujet historique qui fut choisi est celui-ci :

« L'invasion de la Suisse par les Français en 1798. »

Les sujets de concours furent publiés au mois de janvier 1879, et la fermeture des concours fixée à fin mars 1880.

Le comité a reçu trois travaux :

a) Récit au point de vue historique et militaire de la campagne des Français contre Berne, 1798. Travail présenté par la section cantonale vaudoise.

b) Réponse à la question : Quels sont les moyens à la fois les plus simples et les plus rationnels pour conserver aux chevaux fournis par la Confédération le degré d'éducation auquel le dressage les a amenés ? Envoyée par M. le commandant Feller, de Thoune.

c) Réponse à la question : Par quel moyen pourrait-on améliorer, dans l'armée suisse la position des sous-officiers. Epigraphe : « A toi, Patrie ! à toi seule ».

Le comité a désigné pour former le jury du concours :

M. le colonel *Feiss*, chef d'arme de l'infanterie ;

M. le colonel *Desgouttes*, premier secrétaire du Département militaire fédéral, et

M. le major d'état-major *Hungerbühler*.

Le jury a fait son rapport par écrit et attribué le premier prix à l'étude historique présentée par la section cantonale de Vaud comme étant le meilleur travail. Les deux autres travaux ont reçu une mention honorable.

Ad. 3. Le comité central de Lausanne avait accordé à la section de Glaris une subvention de 100 fr. qu'elle n'accepta pas, la déclarant trop petite vu la grandeur et l'importance du travail entrepris (Reconnaissance et levé de plan du passage du Clausen). Après avoir pris connaissance des pièces, le comité éleva la subvention à 300 fr., qui furent envoyés à la section.

Les sections d'Argovie, de Neuchâtel et du Nidwald ne nous ont rien demandé et n'ont envoyé aucun travail, ensorte qu'il n'y a pas eu lieu de leur payer des subventions.

Ad. 4. La subvention de 200 fr. accordée au major Colombi pour son voyage à Plewna lui a été payée par le comité central de Lausanne.

M. Colombi a envoyé au comité central un rapport très intéressant.

Ad. 5. Les subventions aux journaux militaires pour 1878, 1879 et 80 ont été payées suivant décision de l'assemblée de Lausanne.

Ad. 6. En ce qui concerne la Fondation Winkelried, le comité n'a fait aucune démarche ultérieure. Il a préparé, sur cette affaire, un rapport spécial, ensorte que je n'ai pas à entrer en matière ici.

Ad. 7 et 8. Suivant le désir de l'assemblée de Lausanne, la transmission des travaux de MM. Keller et Frei a eu lieu directement.

Ad. 9. Entre les sujets de concours proposés par le Département militaire fédéral, un seul a été traité, savoir celui qui concerne la conservation du dressage des chevaux de la cavalerie. Le comité enverra ce travail au Département fédéral pour examen.

Ad. 10. Il a été satisfait au désir de plusieurs sections demandant la convocation d'une assemblée des délégués pour discussion du budget militaire fédéral. (Assemblée du 2 février 1878.)

Outre ces affaires le comité a soutenu une correspondance active avec quelques sections.

Il a été effectué encore les subventions suivantes : A la section de Vaud, pour deux reconnaissances dans le Jura en 1878 et 79, 300 fr. ; au tir fédéral de Bâle en 1879, un don d'honneur de 500 fr. ; à la Fête des sous-officiers à Genève, un dit de 100 fr. ; aux Courses de chevaux de la Suisse orientale un de 250 francs.

Le capital de la Société se monte aujourd'hui à 42,000 fr., c'est-à-dire 2000 fr de plus qu'au moment de l'entrée en fonctions du comité actuel. Le solde en caisse est de fr. 4582,95. Le total des contributions arriérées est d'environ 2500 francs.

III. Activité des sections.

Douze rapports de sections nous sont parvenus, savoir de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Lucerne, Nidwald, Soleure, Bâle-Ville, Argovie, Schaffhouse, Glaris et de la VIIe division (Thurgovie, St-Gall, Appenzell). Les autres cantons ne nous ont point envoyé de rapport.

Le catalogue des membres de la société n'a pas encore pu être distribué parce que plusieurs sections n'ont pas encore envoyé le leur. Aussitôt que nous aurons reçu les catalogues en retard, nous ferons l'envoi du catalogue général[1].

1. *Vaud.*

Il ressort du rapport très intéressant qu'elle nous a envoyé que cette section a bien travaillé.

Il nous communique que dans chacune des années 1878 et 1879, elle a tenu une assemblée générale accompagnée de grandes reconnaissances. Toutes deux ont été nombreuses ; la première, réunie les 24 et 25 août 1878, comptait environ 100 officiers : la seconde, les 19 et 20 juillet 1879, environ 200. L'une et l'autre de ces deux assemblées furent activement employées. Les chefs de division durent chacun livrer un rapport écrit sur les reconnaissances opérées, et ces rapports furent lus et discutés le lendemain en assemblée générale. La reconnaissance de 1879 fut faite sur le terrain des manœuvres du rassemblement de division qui avait lieu la même année. L'assemblée s'occupa en outre des affaires ordinaires de la section. Dans chacune de ces deux années, plusieurs sujets furent mis au concours et il y fut répondu par de nombreux travaux, dont plusieurs furent primés.

2 *Neuchâtel.*

La section de Neuchâtel se divise en six sections locales : Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Locle, Val-de-Ruz, Val-de-Travers et district de Boudry.

Les trois premières seulement ont fourni un rapport sur leur activité. A cause des grandes distances qui séparent les officiers dans les trois dernières, elles n'ont pas tenu de réunion. Une assemblée cantonale eut lieu les 28 et 29 juillet 1879 à la Chaux-de-Fonds, laquelle, après avoir

[1] La distribution a été faite depuis la lecture du rapport.

réglé les affaires ordinaires de la section et discuté des travaux primés, fit en trois colonnes une reconnaissance sur les côtes du Doubs. Le jury de concours a distingué les travaux des deux 1ers lieutenants MM. Louis Courvoisier et Numa Calame.

La section locale du Locle a tenu en 1878 plusieurs séances pour auditions de conférences ; en outre, elle a exécuté deux reconnaissances dans les environs.

En 1879 et 1880, les sections du Locle et de la Chaux-de-Fonds se vouèrent surtout à l'instruction de leurs corps de cadets respectifs.

La section locale de Neuchâtel a tenu, dans les années 1878, 79 et 80, de nombreuses séances qui furent consacrées à une suite de conférences et à la discussion de diverses questions militaires. La section exécuta en outre deux reconnaissances, savoir l'une en 1878 aux positions de la Tourne et l'autre en 1879 à St-Ursanne et aux Rangiers. Un cours d'équitation fut donné en 1878 à 23 participants. Dans ses études militaires, la section est arrivée à la conviction que, sans fortifications, le Jura est très difficile à défendre.

3. *Fribourg.*

La section de Fribourg n'a, depuis 1877, ni tenu des assemblées ni perçu de contributions. Elle cherche à provoquer la fondation d'une société des officiers de la division.

4. *Lucerne.*

Lucerne n'a point de société cantonale, mais en 1878 la section locale de la ville de Lucerne est entrée dans la Société suisse, aux termes du § 2 des statuts.

1878. 19 séances dans lesquelles, à côté des affaires courantes de la société, nombre de conférences furent tenues et des questions militaires discutées.

1879-80. Egalement 19 séances qui furent utilisées de la même manière que celles de 1878.

Les assistants se trouvaient en moyenne au nombre de 18.

5. *Nidwald.*

Cette section n'a rien fait. Deux convocations faites par le comité sont demeurées sans résultat.

6. *Bâle-Ville.*

Pendant l'exercice de 1878-79, la section a tenu onze séances et huit pendant celui de 1879-80. Il y fut fait diverses conférences ; ainsi M. le major Lotz rapporta sur les exercices de pionniers allemands à Mayence en 1878, et M. le 1er lieutenant du génie E. Brüstlein fit part de ses expériences et de ses observations sur le théâtre de la guerre en Turquie. Ces officiers avaient été envoyés en mission sur les lieux par la Confédération.

La section possède une riche bibliothèque, malheureusement on en profite peu. Elle s'est occupée avec sollicitude du corps des cadets de la ville. Au commencement de la période que comprend le rapport, elle comptait 113 membres et à la fin 101. La moyenne des assistances aux assemblées de la section a été pour 1878-79 de 25, et de 23 pour 1879-80.

7. *Soleure.*

Il n'y a pas eu de réunion cantonale pendant la période du rapport. La section locale de Soleure seule a travaillé. Elle a tenu régulièrement chaque hiver plusieurs séances qui ont été remplies par la tractation des affaires ordinaires de la société, ainsi que par des conférences et des discussions sur des questions militaires. En 1877-78, on a en parti-

culier discuté la participation des troupes soleuroises au rassemblement de division.

8. *Bâle-Campagne.*

La section a tenu en 1878 une et en 1879 deux séances. La première fut consacrée à la révision des statuts ; celle d'automne à un exercice de tir au fusil et au revolver, pour lequel la caisse avait consacré 100 fr. en prix. Il fut aussi donné des conférences et opéré de petites reconnaissances à chacune des réunions de ces deux années.

La fortune de la section se monte à 1363 fr. 82 cent.

9. *Argovie.*

La Société cantonale des officiers s'est assemblée deux fois dans les années 1878 et 1880.

Il y fut traité, outre les affaires courantes de la Société :

Dans la réunion de 1878 :

1. « Le budget militaire devant l'Assemblée fédérale. »

Plusieurs officiers rapportèrent sur les budgets pris séparément des différentes armes.

2. « L'armement de l'infanterie avec outillage de pionnier. » Rapporteur, M. le major Ringier.

Dans la réunion de 1880 :

1. « L'activité des sections locales de la Société argovienne des officiers pendant les années 1878-1880. » Rapport de M. le major Ringier.

2. « La division de l'armée en bataille. » Rapport de M. le lieutenant-colonel A. Keller.

3 « La fortification de la Suisse. » Rapport de M. le colonel Zschokke.

Relativement au dernier point, il fut pris la décision suivante :

« Une pétition, couverte des signatures des officiers, des sous-offi-
» ciers et des soldats argoviens, et demandant qu'il soit procédé sans
» retard à l'œuvre des fortifications et à leur armement d'une manière
» convenable, sera envoyée au Conseil fédéral pour être transmise à
» l'Assemblée fédérale. »

10. *Schaffhouse.*

La section cantonale compte, en 1880, 80 officiers.

Elle a tenu, en 1878 et 1879 ensemble, 17 séances ordinaires et extraordinaires. Le nombre minimum des assistants a été 8, le maximum 60. Outre le règlement de ses affaires courantes, la Société a entendu et discuté 9 conférences et une critique des travaux particuliers des officiers du bataillon 61. De plus, la Société a étudié, dans plusieurs séances régulières et sous forme d'instruction mutuelle, le service de sûreté en général, et, sur un exemple, le service de sûreté de marche. Un cours d'équitation de deux mois a été suivi par 15 officiers.

La fortune de la Société est de 1820 fr. 58 cent.

Il a été fait divers achats pour la bibliothèque ; 7 journaux militaires ont circulé entre 36 lecteurs en moyenne.

(A suivre.)

Le tir d'infanterie à grande distance (*Fin*). [1]

La troisième séance (23 mai) comportait : *Feux combinés d'infanterie et d'artillerie exécutés par une ligne encadrée contre une batterie en position soutenue par une chaîne.*

[1] Voir notre précédent numéro. — Reproduit de la *La France militaire*, fort intéressant journal spécial qui paraît à Limoges, tous les jeudis, au prix de 5 fr. par an.